



## Personnes âgées

Le Département est le chef de file de l'action publique en direction des personnes fragiles et, notamment en direction des personnes en situation de handicap ou de dépendance. Le Département est ainsi en première ligne pour maintenir et renforcer, avec ces personnes, leur autonomie.

Publié le 25 octobre 2023

### Une instance départementale unique pour soutenir l'autonomie

Le nombre de bénéficiaires des politiques de l'autonomie du Département augmente de façon continue ces dernières années. Cette évolution est pour partie liée au vieillissement de la population meusienne

**La prévention de la perte d'autonomie est un enjeu clé** pour le Département. Pour le développer, celui-ci peut s'appuyer sur un réseau associatif actif et qui a déjà investi la problématique, notamment les **Instances Locales de Coordination Gérontologique**. Le réseau associatif local joue un rôle très structurant sur de nombreuses autres actions pour aider les Meusiens à construire leur autonomie, et par exemple pour participer à la vie sociale (initiatives des comités sportifs, etc.). La mise en place, en novembre 2016 de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie a permis de structurer ces différentes démarches.

### Des partenaires nombreux

Le Département bénéficie, en effet, de partenaires nombreux et présents en territoire, avec pour enjeu de réaliser la coordination de leurs différentes actions. Son action est aussi aujourd'hui affectée par le faible nombre de professionnels de santé présents dans la Meuse et des solutions innovantes sont initiées pour y pallier (équipes mobiles, etc.).

### Des équipements adaptés

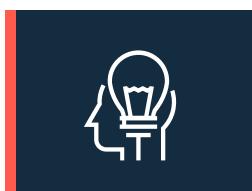
Le Département dispose également d'un équipement relativement satisfaisant pour couvrir les besoins de la population en termes d'offre de prestations et d'offre d'accueil. Cette offre apparaît cependant déséquilibrée sur certains secteurs et pour certains publics (adultes autistes par exemple) et il convient de veiller à la pérenniser et continuer à l'adapter et la redéployer (offre de places intermédiaires entre le domicile et l'établissement, offre adaptée aux personnes handicapées vieillissantes et baluchonnage...).

La proximité avec les bénéficiaires, enfin, a été renforcée par la mise en place, en 2015, des Maisons Départementales de Solidarité. Cette proximité reste un axe de travail prioritaire pour les services qui souhaitent améliorer de façon continue leurs relations avec les usagers.

### LIENS UTILES

➤ En savoir plus sur les dispositifs à destination des séniors

### CONTACT



#### DIRECTION AUTONOMIE

0329457655  
E-MAIL  
ITINÉRAIRE

Clos Marinette  
47 Rue du Port  
55000 BAR-LE-DUC

